



SÉNAT

# L'AGENDA Législatif

**Du 9 décembre au 21 décembre 2009**  
(sous réserve de modifications)

## **MERCREDI 9 DÉCEMBRE**

*À 14h 30 et le soir*

- Proposition de loi tendant à renforcer les droits des personnes liées par un pacte civil de solidarité.
- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la proposition du Gouvernement au Président de la République, tendant à l'organisation d'une consultation des électeurs de la Guyane et de la Martinique sur le changement de statut de ces collectivités (application de l'article 72-4 de la Constitution)

## **JEUDI 10 DÉCEMBRE**

*À 9 h*

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi relative à la lutte contre la fracture numérique.

*A 15 h*

- Proposition de résolution européenne, présentée en application de l'article 73 quinquies du Règlement, portant sur le respect du droit à l'action collective et des droits syndicaux en Europe dans le cadre du détachement de travailleurs.
- Proposition de loi relative à l'amélioration des qualités urbaines, architecturales et paysagères des entrées de villes

## **LUNDI 14 DÉCEMBRE**

*À 14h 30 et le soir*

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

## **JEUDI 17 DÉCEMBRE**

*À 9 heures 30, à 15 heures et le soir*

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de finances rectificative pour 2009.

## **ÉVENTUELLEMENT, VENDREDI 18 DÉCEMBRE**

*À 9 heures 30 et 14h30*

- Suite du projet de loi de finances rectificative pour 2009.

## **LUNDI 21 DÉCEMBRE**

*À 14h 30 et le soir*

- Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

Pour contacter  
François Rebsamen  
à Dijon  
3 rue des Forges  
BP 21 008  
21 010 Dijon Cedex  
francois.rebsamen@senat21.fr  
03.80.74.54.69.  
à Paris  
Palais du Luxembourg-  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06  
f.rebsamen@senat.fr  
01 42 34 30 94

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de la représentation devant les cours d'appel.